



Des vins
et des personnalités
authentiques

Communiqué de presse
Paris, le 9 septembre 2010

AIDE A L'INVESTISSEMENT, UNE SATISFACTION EN DEMI-TEINTE POUR LES VIGNERONS INDEPENDANTS

Victime de son succès, l'enveloppe allouée à la mesure d'aide aux investissements ne pouvait répondre à l'ensemble des dossiers déposés. Pour satisfaire toutes les demandes, la filière a pris la décision – lors du Conseil Spécialisé de FranceAgriMer du 08 septembre – de redéployer le budget et d'abaisser le taux d'aide.

Les Vignerons Indépendants de France se félicitent de cette décision collégiale qui permet d'accompagner toutes les entreprises. Pourtant était-ce vraiment la seule alternative possible ?

L'équation était simple : d'un côté, 184,5 millions € dans l'enveloppe allouée par l'OCM à la mesure d'aide à l'investissement pour les entreprises vitivinicoles. De l'autre, 330 millions € nécessaires pour financer l'ensemble des dossiers déposés à un taux de 40 %, comme le prévoit le système. Sans budget pour combler cette différence, les dossiers déposés depuis le 1^{er} mars auraient été purement et simplement rejetés.

Pour résoudre cette équation, deux mesures ont été décidées lors du Conseil Spécialisé Vin de FranceAgriMer, réuni le 8 septembre :

- Redéployer une partie des aides destinées à la promotion vers les pays tiers (77 millions €) et aux prestations viniques (12 millions €) vers la mesure d'aide à l'investissement.
- Abaisser de 40% à 30% le taux d'aide pour tous les dossiers qu'ils soient de 10 000 € ou de 5 millions d'€. Cet abaissement ne s'appliquera qu'aux dossiers déposés à compter du 1^{er} mars 2010. Le taux de 40% sera toutefois maintenu pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} mars par les Jeunes Agriculteurs.

Par ces décisions, la filière vitivinicole s'est montrée responsable mais l'équation aurait sans doute pu être résolue avec plus d'équité.

Les Vignerons Indépendants de France ont proposé à FranceAgriMer de mettre en place une dégressivité du taux de l'aide en fonction du montant du projet d'investissement, par tranches, comme pour le calcul de l'impôt sur le revenu. *« Un tel système aurait permis de mieux répartir l'effort collectif et d'optimiser l'efficacité de l'aide tout en répondant à l'équation budgétaire imposée. Cette piste n'a pas été assez explorée et il est dommage que nos entreprises soient pénalisées par le manque d'échange avec l'administration sur les données chiffrées qu'elle seule possède ! A quoi servent les données collectées par l'administration si elles ne sont pas mises à profit de l'ensemble de la filière, dans la prise de décision que celle-ci doit pour autant assumer ? »* S'interroge Michel ISSALY, Président des Vignerons Indépendants de France.

De cette expérience, les Vignerons Indépendants de France retiennent deux enseignements :

- Le succès de la mesure d'aide à l'investissement, que nous avons ardemment demandée et défendue, témoigne de la vitalité des PME/TPE que nous représentons.
- La qualité et la précocité des échanges d'informations en amont entre l'administration et la filière est un préalable indispensable pour permettre à tous de décider en toute clarté.

Maintenant que la mesure d'aide à l'investissement est clôturée au titre de l'OCM Vin, la balle est dans le camp des Régions : ce sont elles qui ont désormais les cartes en main pour accompagner les entreprises laissées sur le bord de la route et financer, au titre du développement rural, les investissements nécessaires à leur développement. A chaque échelon, les vignerons indépendants seront des partenaires constructifs et vigilants.

Contact presse :

Séverine TREMELLAT- Chargée de communication, Vignerons Indépendants de France,
Tel : 01 53 02 05 15 - severine.tremellat@vigneron-independant.com

Julien Dourgnon- Directeur, Vignerons Indépendants de France,
01 53 02 05 12- julien.dourgnon@vigneron-independant.com